

CONFÉRENCE DE PRESSE

mercredi, 30 septembre 2009



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

François Biltgen
Ministre de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche

rentrée
académique
2009/2010

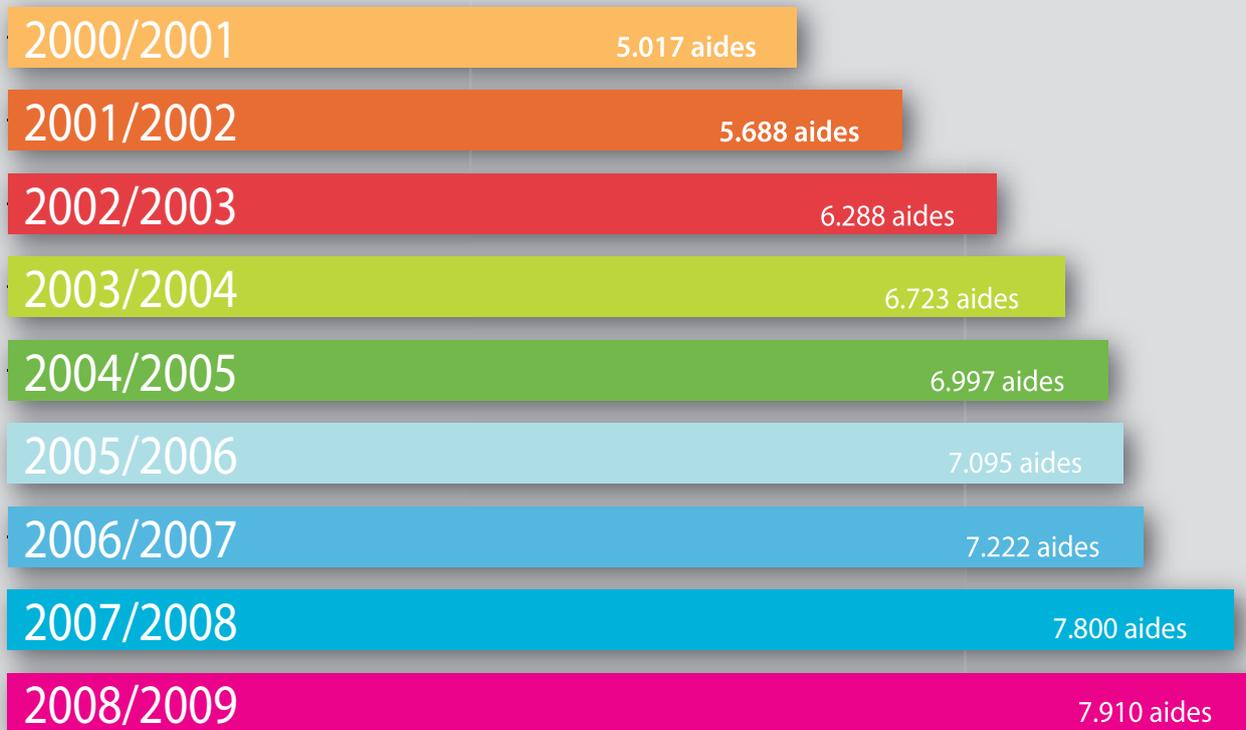
table des matières

- 1. Aides financières 2008-2009**
- 2. Programme gouvernemental en
matière d'enseignement
supérieur 2009-2014**
- 3. Dates importantes de la rentrée 2009**

Partie 1: Aides financières année académique 2008-2009

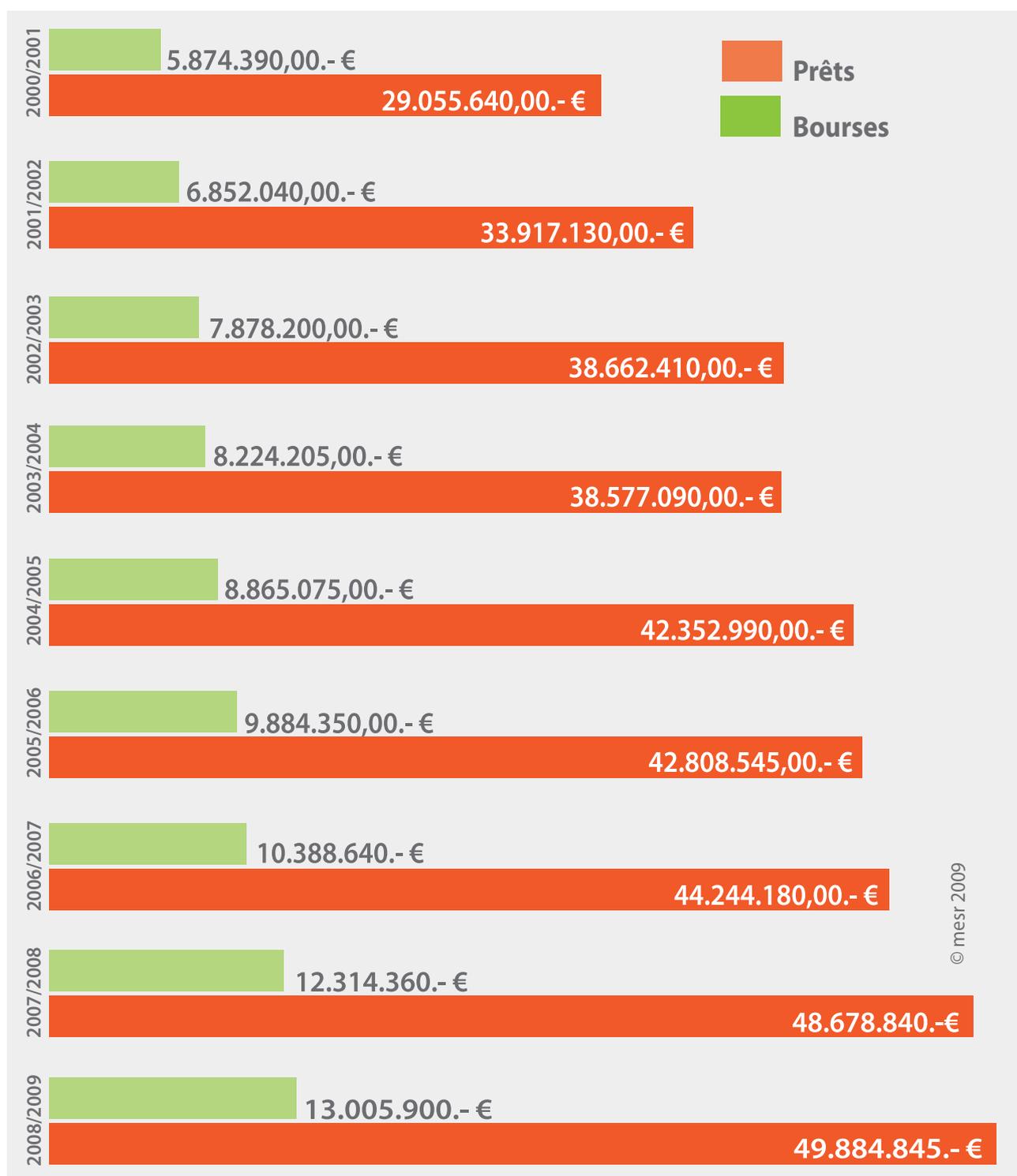
Aides financières année académique 2008-2009	
- Aides financières demandées:	8.220
- Aides financières accordées:	7.910
- Aides financières refusées:	310
- Montant total versé sous forme de bourses:	13.005.900.- €
- Montant total accordé sous forme de prêts:	49.884.845.- €
- Nombre total d'étudiants bénéficiant d'une prise en charge des frais d'inscription:	6.943
- Montant total des frais d'inscription pris en compte:	6.027.654.- €
- Montant total des intérêts payés par l'Etat en 2008:	9.537.431.- €

Evolution du nombre des aides financières accordées depuis 2000/2001

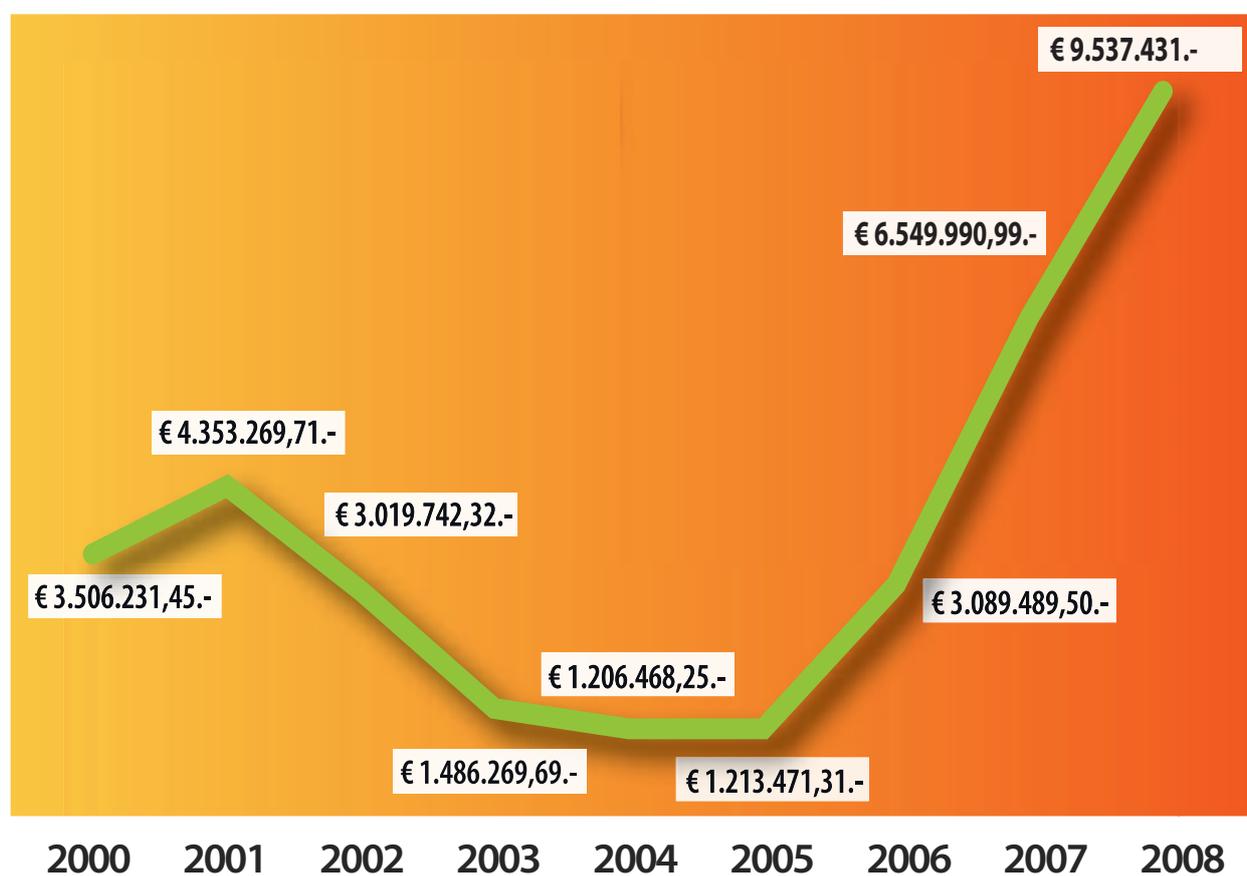


© mesr 2009

Evolution des montants totaux des bourses et des prêts depuis 2000/2001



Evolution des montants totaux des intérêts payés par l'Etat



Evolution de la répartition des aides entre hommes et femmes depuis 2006/2007



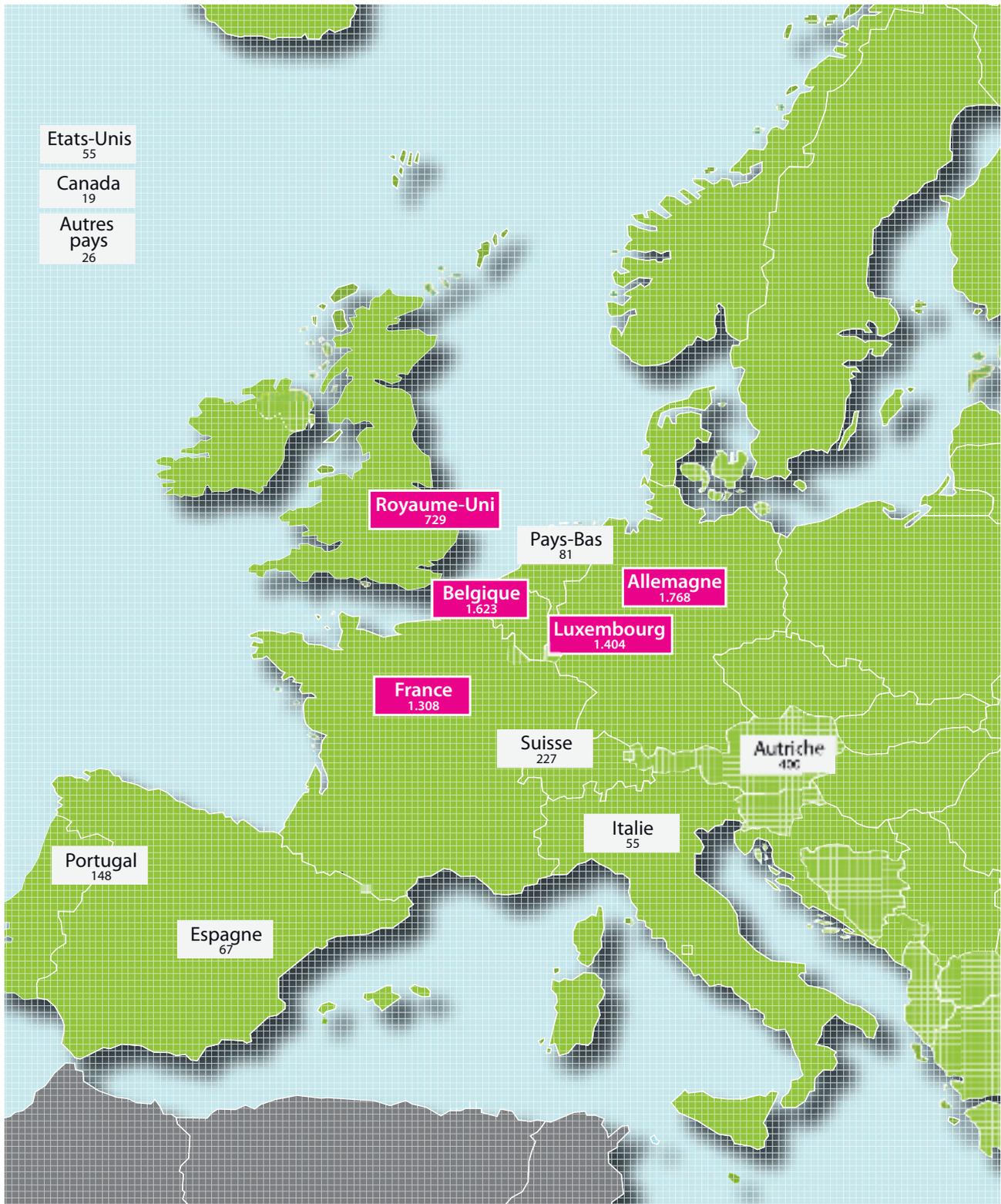
2008/2009: Répartition hommes/femmes par domaine d'études



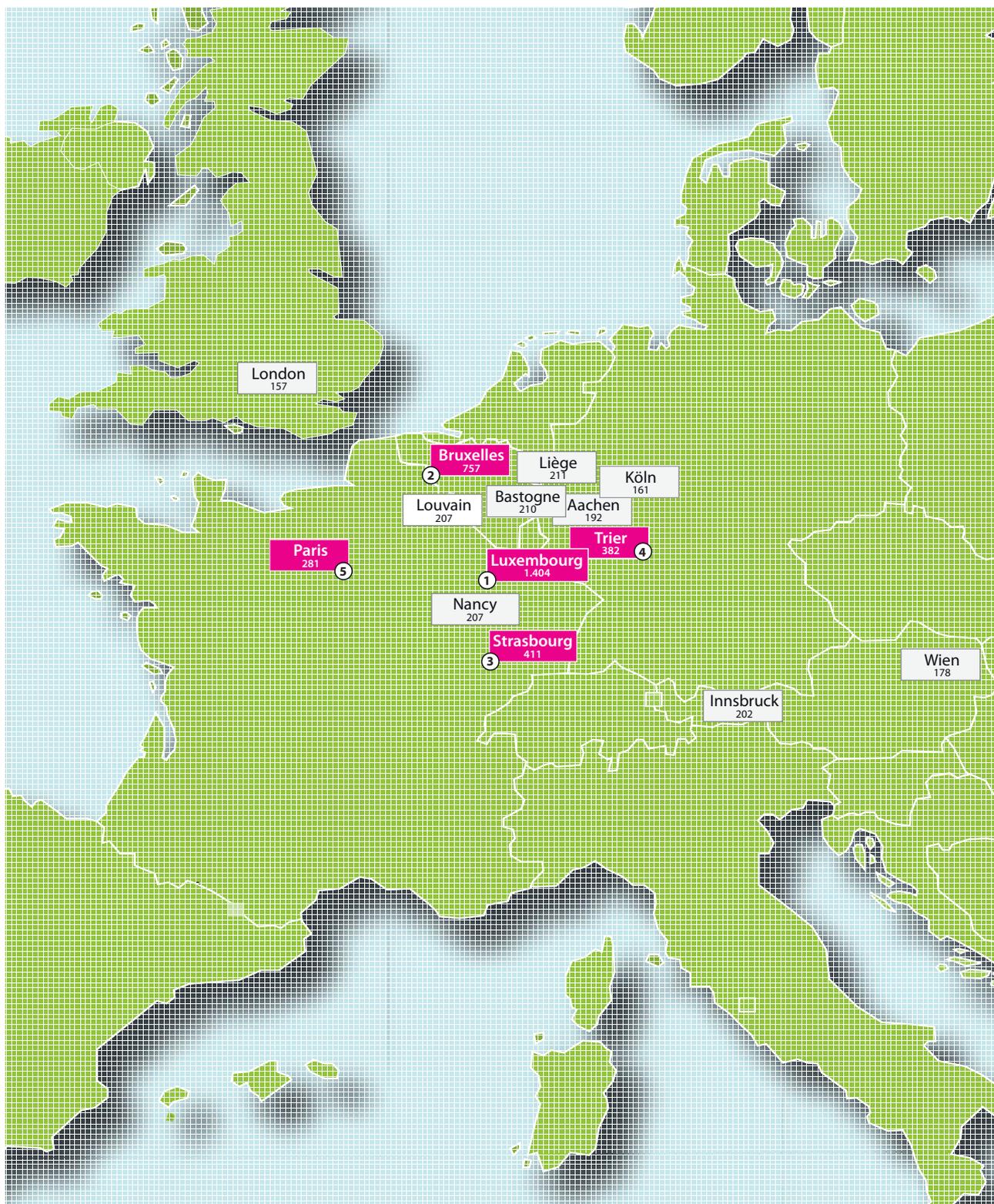
Répartition par domaine d'études

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Architecture	234	246	269
Arts	485	505	466
Droit	414	473	519
Economie	1.099	1.242	1.416
Information-Communication	134	148	165
Informatique	301	348	318
Lettres-langues	557	554	548
Ingénieur	414	457	489
Médecine/paramédical	761	860	940
Pédagogie	862	943	843
Sciences	761	682	718
Sciences humaines et sociales	1.061	1.135	1.142
Sports	109	100	77

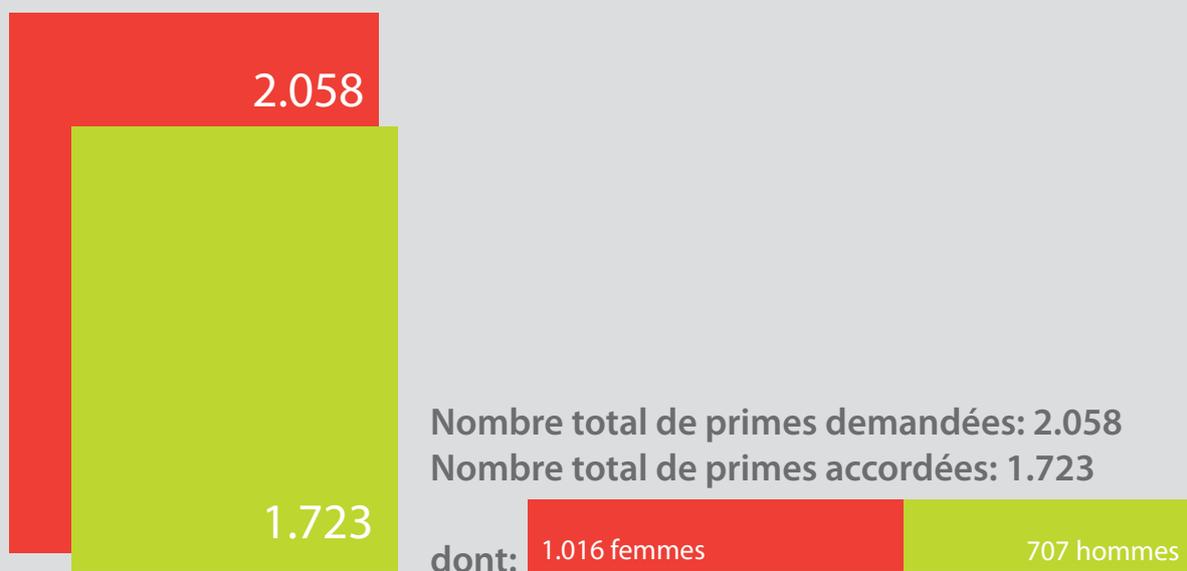
2008-2009: Pays d'études



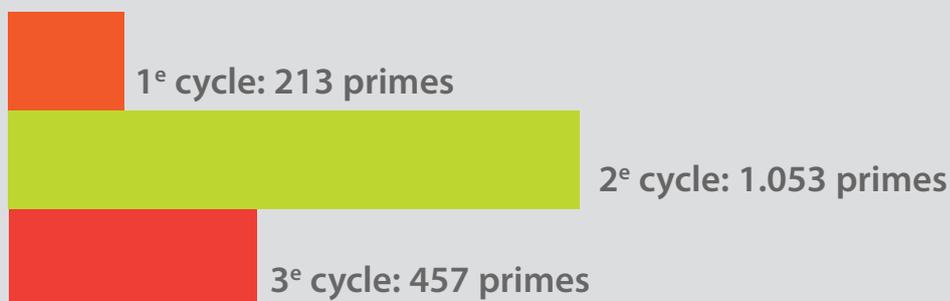
2008-2009: Villes universitaires (> 150 étudiants)



Primes d'encouragement attribuées pour des diplômes obtenus à l'issue de l'année académique 2007-2008



Répartition par cycle d'études:



Montant total accordé sous forme de primes d'encouragement: € 3.945.000.-

Partie 2:

Programme gouvernemental en matière d'enseignement supérieur (2009-2014)

Au vu de l'évolution démographique du pays avec sa population multiculturelle d'une part, et au vu des changements économiques nécessaires suite à l'actuelle crise d'autre part, l'enseignement supérieur, avec sa double mission d'enseignement et de recherche, est appelé à contribuer au renforcement de la cohésion sociale ainsi qu'à l'essor économique du pays.

Dans la mesure où l'accès à l'enseignement supérieur constitue à la fois un enrichissement personnel et une chance de promotion sociale, l'enseignement supérieur contribuera à l'objectif général du Gouvernement d'accroître le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur. A cette fin, l'offre des formations sera étendue, notamment au niveau du **brevet de technicien supérieur**; les nouvelles perspectives ouvertes grâce à la loi du 19 juin 2009 sur l'enseignement supérieur, notamment l'implication des milieux professionnels dans la définition des objectifs de formation, permettront d'élargir et d'étoffer l'offre.

La poursuite de cet objectif sera accompagnée par la **collecte de données fiables et pertinentes**.

Par ailleurs, **l'apprentissage tout au long de la vie** contribuera à relever le niveau des compétences requises dans une société post-industrielle. Le Gouvernement veillera à ce que le prochain contrat de développement signé avec l'Université du Luxembourg mette un accent fort sur la formation continue et donc également sur la mise en œuvre des principes de la validation des acquis et de l'expérience tels que stipulés dans la loi sur l'Université.

Dans un souci d'accroître l'employabilité des personnes et leur mobilité, la **reconnaissance des diplômes** sera facilitée et restructurée, et ce avec le souci d'une plus grande transparence.

S'agissant de la mission de recherche, le Gouvernement veillera à ce que **l'Université concentre les moyens sur un nombre restreint de priorités** ayant un fort potentiel de développement et à ce que la recherche enrichisse l'enseignement prodigué à l'Université. Par ailleurs, l'Université sera appelée à miser davantage sur une approche interdisciplinaire lui permettant de mieux répondre aux défis sociétaux. Cependant, les dispositions retenues dans le prochain contrat de développement seront telles que l'Université sera à même de répondre de façon flexible et créative aux opportunités qui pourront se présenter à moyen terme.

Ainsi, un **recrutement de scientifiques de haut niveau** véritablement international à tous les niveaux est essentiel en vue de développer une éclosion intellectuelle endogène, à côté du recours à des compétences externes du Luxembourg. Par ailleurs, il sera veillé à un juste équilibre entre les activités de recherche à fort potentiel d'innovation et les sciences humaines, ces dernières devant être appelées à jouer un rôle important dans la vie culturelle du pays.

Conformément aux conclusions tirées par le rapport des évaluateurs externes de l'Université, **exercice d'évaluation** qui sera reconduit à l'échéance **2013** avec un rapport intermédiaire en 2011, il s'est avéré que le **système de gouvernance de l'Université avec un conseil de gouvernance et un rectorat forts ont permis l'essor de l'Université**. Cependant, la **participation et la communication interne** de l'Université devront être développées. Ceci vaut également pour les efforts de structuration des étudiants au sein de l'Université.

Afin de garantir le développement durable de l'Université, **l'autonomie** de cette dernière sera renforcée. Ceci vaut particulièrement pour le domaine de l'enseignement dont le degré d'autonomie sera étendu en fonction des modifications nécessaires de la Constitution.

Pour ce qui est du programme spécifique de la **formation des enseignants de l'enseignement fondamental**, les recommandations émises par les évaluateurs externes seront mises en œuvre et la formation sera revue, et par rapport au profil de l'enseignant élaboré par l'autorité compétente et par rapport aux besoins des étudiants et des écoles en conciliant théorie et pratique.

L'Université proposera une formation spécifique débouchant sur l'obtention d'un master et incluant une formation spécifique disciplinaire et pédagogique en vue de l'enseignement secondaire. Les étudiants se destinant à l'enseignement de l'allemand, de l'anglais et du français auront été en mobilité dans un pays où la langue à enseigner est langue officielle pendant au moins 4 semestres.

Pour ce qui est de la maîtrise foncière, l'Université deviendra propriétaire de son patrimoine et en assurera la gestion au sein d'une nouvelle fondation.

Afin de garantir le développement de l'Université et des centres de recherche publics ainsi que dans le souci d'une plus forte synergie entre leurs activités, synergie qui sera promue par le rapprochement géographique au sein de la « Cité des Sciences » de Belval, celle-ci sera inaugurée dans les délais impartis. Le site de Belval sera consolidé par l'implantation sur ce site des formations et des activités de recherche en économie ainsi que des services du décanat de la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance de l'Université du Luxembourg.

Pour des raisons de proximité avec la place financière et les institutions judiciaires luxembourgeoises et européennes et en vue de pérenniser le site de la capitale, le centre de compétences spécialisé pour les domaines du droit et des finances sera localisé à Luxembourg-Ville y inclus les services de support nécessaires à son fonctionnement.

Dans le respect des principes énoncés ci-avant, l'Université du Luxembourg décidera, en toute autonomie, de l'organisation de ce centre de compétences et déterminera pour son fonctionnement le bon usage des facilités tant à Belval qu'à Luxembourg dans un souci d'économie et d'efficacité.

Par ailleurs, le Gouvernement continuera ses efforts en faveur de la création de logements à loyer modéré pour étudiants et chercheurs « mobiles ». Cela se fera de façon décentralisée et le Gouvernement veillera à ce que l'offre corresponde à 20% des étudiants inscrits à l'Université.

Partie 3: dates importantes de la rentrée 2009

- 17 octobre 2009 :** participation de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la Journée Officielle de la REEL organisée par l'ACEL à Karlsruhe
- 12 - 13 novembre 2009 :** 23. Foire de l'Etudiant ; « Les Métiers des sciences humaines » et lancement du nouveau site Internet du CEDIES



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche